

visant la sécurité de la navigation et la prévention de la pollution en mer. Le Ministère a participé aux préparatifs pour la révision du Code de conduite des conférences maritimes de la CNUCED (et de ses incidences pour les relations transporteur-chargeur et pour les flottes nationales) et pour la tenue de la 13<sup>e</sup> session de la Commission des transports maritimes de la CNUCED, qui a traité des problèmes structurels et économiques de l'industrie du transport maritime. À l'ECOSOC, le Canada a réclamé avec succès que l'on consacre davantage de ressources et d'attention à l'acheminement sécuritaire des produits dangereux.

En juin, le Ministère et la Coalition des exportateurs sur la politique de transport maritime du Canada ont coparrainé une conférence sur les difficultés du transport maritime vers les pays en développement; la conférence a permis d'évaluer ces difficultés et de recommander des mesures correctrices. Des exportateurs et des transporteurs maritimes canadiens ont reçu un appui pour les aider à régler leurs problèmes de transport vers d'autres nations. Les problèmes de transport découlant des pratiques restrictives de certains pays sont devenus suffisamment aigus pour amener le Canada à collaborer avec d'autres nations occidentales à adopter des approches diplomatiques concertées en vue d'atténuer ces restrictions.

## **Financement des exportations, projets d'équipement, maisons de commerce et PDME**

### **Financement des exportations**

Le financement est un facteur clé de toute exportation et, dans un environnement commercial international de plus en plus concurrentiel et complexe, les formes traditionnelles de financement des exportations ne sont souvent plus offertes ou appropriées. Le Ministère collabore avec d'autres services gouvernementaux pour se tenir au fait des besoins des exportateurs et pour fournir à ces derniers des conseils sur les sources potentielles de financement à l'exportation. De nouvelles pratiques régissant le compte canadien de la SEE ont été mises en place et, entre septembre 1987 et mars 1988, le ministre du Commerce extérieur a autorisé le décaissement de 1,2 milliard de dollars à titre d'appui financier préliminaire aux exportateurs canadiens à même le compte du Canada. Afin d'accélérer les transactions courantes, on a établi un processus visant à réduire le délai requis pour obtenir l'autorisation finale d'un financement à même le compte du Canada. Les exportateurs savent maintenant dès le départ si, pour des raisons de risque de non-remboursement, un pays ne serait pas admissible à un appui à même le compte du Canada. Le Ministère a continué à collaborer sur les questions de crédit à l'exportation dans le cadre du Consensus de l'OCDE pour garantir que les règles internationales sur le financement des exportations sont appliquées de façon transparente. Des institutions financières internationales comme la Banque mondiale offrant d'importantes possibilités aux exportateurs canadiens, le Ministère a poursuivi un programme d'information et d'aide, tant au Canada qu'à l'étranger, pour encourager une meilleure participation canadienne aux projets financés par ces institutions. Le commerce de compensation est une autre source de financement pratiquée sur les marchés internationaux pour remplacer ou

compléter le financement à l'exportation plus traditionnel. Pour pouvoir mieux répondre aux demandes de compensation dans l'une des régions où ces demandes sont les plus fréquentes, le Ministère a publié une étude sur l'expérience canadienne du commerce de compensation avec l'Europe de l'Est.

### **Projets d'équipement**

Les exportateurs ayant réclamé un point de focalisation pour les projets d'équipement à l'étranger, le Ministère s'est intéressé à la nécessité de fournir une information plus détaillée et actualisée sur les possibilités de projets ainsi que des conseils aux exportateurs sur la meilleure façon de poursuivre ces projets. Le Programme d'aide technique à frais recouvrables, qui vise à fournir des compétences du secteur public pour appuyer la soumission de projets à l'étranger, a été prorogé pour deux ans et est présenté aux exportateurs comme un moyen de renforcer leur capacité de décrocher des projets.

### **Maisons de commerce**

Les maisons de commerce sont un bon moyen d'introduire des petites entreprises à l'exportation. Le Ministère a coparrainé plus de 20 séminaires tenus dans toutes les régions du pays pour renseigner le public et le secteur privé sur le rôle et la fonction des maisons de commerce. Ces séminaires ont été tenus en coopération avec le Conseil des maisons de commerce canadiennes, qui est appuyé par le Ministère.

### **Programme de développement des marchés d'exportation**

Le Programme de développement des marchés d'exportation (PDME) a pour mandat d'appuyer la croissance de l'économie canadienne en accroissant les exportations. Cet accroissement est réalisé en appuyant des activités supplémentaires de commercialisation des exportations auprès de sociétés qui n'auraient pas osé ou n'auraient pas pu les entreprendre sans une aide du PDME. Le gouvernement partage le risque du développement des marchés, et les contributions PDME sont remboursées si des ventes sont générées. Le Ministère aide les exportateurs à organiser un certain nombre de foires ou de missions commerciales auxquelles des sociétés canadiennes sont invitées à participer selon une formule de partage des coûts, ou répond aux sociétés canadiennes qui lui demandent d'appuyer leurs efforts en leur offrant une contribution remboursable à certaines conditions; ces contributions sont offertes pour l'identification de marchés, la participation à des foires commerciales, la soumission de projets, l'établissement de bureaux de vente à l'étranger ou la formation de consortiums. Le budget du PDME représente actuellement 34 millions de dollars, soit 70 % de celui de 1984-1985.

Des mesures ont été prises pour accroître la rentabilité du Programme dans le domaine des activités parrainées par le gouvernement (foires et missions) et dans le volet « Activités mises en marche par l'industrie », qui sert à répondre aux demandes du secteur privé. Un meilleur suivi a permis d'améliorer la déclaration des exportations réalisées. Dans les années précédant la restructuration du PDME, les exportations déclarées représentaient habituellement moins de 500 millions de dollars; le montant déclaré en 1987-1988